



Parlement jurassien  
Groupe parlementaire PDC-JDC

Motion

No 1155

## Revoir les conditions d'admission au second tour lors d'élections

Nous avons tous en mémoire l'affaire « Bruno Moser » lors des élections du canton de Berne en 2015.

Ce sans parti biennois avait défrayé la chronique en forçant l'organisation d'un coûteux deuxième tour lors de l'élection au Conseil des Etats d'octobre 2015 en refusant de se retirer après le 1<sup>er</sup> tour alors qu'il n'avait pourtant obtenu que 2.7% des voix.

Cette dépense d'un demi-million pour les contribuables bernois avait agacé l'ensemble de la population.

A ce jour, en Romandie, seuls Genève et le Jura sont encore à la merci de cette façon de faire, les autres cantons ayant adapté leur législation de façon à éviter ces abus.

La liberté démocratique a ses limites lorsqu'elle empiète sur le bien communautaire.

Par conséquent, nous demandons au Gouvernement de modifier la loi afin de restreindre les possibilités de participer au deuxième tour lorsque manifestement le candidat n'a aucune chance d'être élu.

Nous proposons de rendre les conditions d'admission aux seconds tours plus strictes en fixant par exemple un seuil à atteindre lors du premier tour pour obtenir le droit de se représenter au deuxième tour.

Nous n'avons jamais été confrontés à de tels cas mais comme il vaut mieux prévenir que guérir...

Delémont, le 22 juin 2016

Françoise Chaignat